

Recherche au service du développement : quels chercheurs ?

Réflexions du Conseil d'administration de l'AAIRD, 2 juillet 2008

Au moment où l'ensemble du dispositif français de recherche passe par une profonde transformation, il est clair que la place que doit y prendre la recherche au service du développement - ou pour le développement – (RpD) doit aussi faire l'objet d'une réflexion. L'association des anciens de l'IRD souhaite apporter une contribution à cette réflexion, contribution naturellement libérée de tout enjeu et qui s'appuie évidemment sur une expérience longue et diversifiée dans ce domaine.

I. Les sujets de la RpD ne lui sont pas spécifiques...

La recherche au XXI^e siècle vise à apporter des éléments de réponse aux grands problèmes de nos sociétés et de la planète. Il faut relever les défis démographiques et climatiques, lesquels ont un impact dans tous les domaines : alimentation, santé, énergie, emploi, échanges économiques, etc. Il est nécessaire de réduire la pauvreté au Nord et au Sud, en transformant les paradigmes habituels de développement vers des modèles durables et équitables, tout en se situant dans un cadre mondialisé maîtrisé.

Même si dans tous ces domaines d'intervention il existe quelques sujets originaux tels ceux relatifs aux plantes alimentaires tropicales, aux maladies émergentes, aux cultures non occidentales et à l'immigration, aux risques naturels extrêmes, etc., les objectifs de la recherche sont communs et restent valables quelles que soient la localisation géographique et les sociétés. Il n'y a pas à faire de particularisme spécifique pour tel ou tel pays du Sud. L'amélioration génétique est la même partout, les questions de cours des produits se posent en termes identiques partout, celles d'équilibre entre action publique et acteurs individuels aussi sont partout les mêmes.

D'ailleurs la perception de la RpD évolue rapidement ces dernières années sous la pression de la mondialisation : l'opinion publique prend de plus en plus conscience de ce que les sujets qu'elle considérait auparavant inhérents aux seuls pays pauvres intéressent désormais tout autant les sociétés développées, y compris du fait de la montée des inégalités en leurs seins.

Autrement dit, la RpD s'inscrit sans difficulté dans le spectre thématique et disciplinaire de la recherche scientifique et technique, elle se plie à toutes ses règles, procure les mêmes satisfactions, autorise tous les échanges et permet – nécessite – toutes les collaborations.

Elle s'inscrit également dans un champ concurrentiel Nord- Nord par Sud interposé.

II. ...mais la recherche au Sud diffère de celle du Nord...

Entre pays dits « développés » et pays en développement (PED) ce sont les priorités et les modalités d'exercice de la recherche scientifique et technique qui sont très différentes. Les PED n'ont pas assez de crédits pour investir en infrastructures de recherche, ni même pour payer des enseignants-chercheurs et du personnel spécifique. Leurs Etats ne sont parfois pas assez stables, la gouvernance laisse à désirer, leurs sociétés civiles pas assez fortes. Pire, ils sont en position de dominés et une grande partie d'entre eux dépendent de ressources naturelles renouvelables en dégradation constante du fait de mauvaises pratiques et d'une démographie non contrôlée.

On peut d'ailleurs se demander si la recherche est un préalable, ou une étape nécessaire au développement. Ne serait-ce pas plutôt le développement qui permet à la recherche de

s'épanouir dans un cadre confortable ? Luxe ultime des sociétés développées lorsque cette recherche est une pure avancée vers le savoir (astrophysique...), dénuée d'applications.

En fait, recherche et développement sont généralement engagés dans une boucle d'interactions positives : une recherche initiale crée un potentiel de développement qui, à son tour, offre des conditions plus favorables à la recherche qui peut alors se développer et éventuellement générer encore plus de développement, et ainsi de suite. Ou, dans l'autre sens, des noyaux de développement et de richesses permettent à la culture et à la recherche de trouver une place dans la société.

Le sous-développement ne se résume pas à un simple retard de développement. Il ne peut être combattu sans transfert de technologies : c'est tout le sens de l'aide au développement en matière de recherche scientifique et technique, de la RpD. Elle requiert que les chercheurs du Nord s'investissent aux côtés de leurs homologues du Sud. **Sa finalité est la maîtrise du développement par nos partenaires du Sud.**

III. ...car ses conditions d'exercice sont particulières...

Ces chercheurs doivent mettre en commun leurs savoirs et contrôler les questions de compétition (et de gestion de carrière) ; être en relation avec les opérateurs/acteurs économiques du développement, de la définition des programmes jusqu'à l'applicabilité des résultats ; s'intéresser à la diffusion de la science ; sortir des héritages coloniaux ; ne pas s'enfermer dans des ghettos spécialisés en recherche, en un mot être « impliqués » dans la société. Ils doivent surtout répondre à des tâches de formation, d'enseignement et d'encadrement.

Dans des pays très pauvres, aux infrastructures fragiles, voire inexistantes, la recherche, même importée du Nord à grand frais, a d'énormes difficultés à se maintenir et à produire des connaissances susceptibles de favoriser le développement. Les « cerveaux » de ces pays ne trouvent pas de conditions suffisamment favorables pour rester sur place, chercher et développer. Ils s'expatrient pour s'exprimer dans un cadre favorable, le plus souvent au bénéfice du pays accueillant et peu, ou rarement, au bénéfice de leur pays d'origine.

Par conséquent, la RpD se singularise du fait de plusieurs aspects qui se révèlent plus prégnants qu'ailleurs. Elle implique plus de travaux de terrain, elle est essentiellement multidisciplinaire, elle se réalise exclusivement en partenariat, elle ne se conçoit guère sans inclure de la formation et de l'expertise, elle exige beaucoup plus qu'ailleurs une implication dans l'expression de la demande sociale et un prolongement vers l'action.

Ce dernier trait à lui seul permet de justifier tous les autres. Le modèle de développement à appliquer dans les pays les moins avancés doit en effet prendre en compte les cultures des sociétés concernées et l'exemple occidental ne saurait s'appliquer par simple mimétisme. Pour autant, on ne peut attendre de ces pays à faible capacité scientifique qu'ils traduisent seuls leurs priorités de développement en problèmes de recherche. Il est donc indispensable que nos chercheurs s'investissent profondément en amont, dans le dialogue avec le politique **et la société civile**, comme en aval, dans la relation avec les opérateurs de développement, **publics et privés**, afin de co-construire cette demande indispensable à l'émergence de problèmes de recherche pertinents. Pour les mêmes raisons, ils doivent également se soucier de l'application des résultats de leurs recherches, alors que dans les pays du Nord celle-ci est prise en charge par une société civile bien dotée pour le faire.

IV. ...et requiert une population singulière de chercheurs...

La RpD peut se concevoir sous la forme d'actions spécifiques à durée limitée qui associent des tâches de recherches effectuées dans des conditions difficiles avec des tâches de formation d'homologues nationaux, de contribution au développement d'un partenariat scientifique et

d'enseignement-formation, de travail proche des opérateurs du développement. Actions auxquelles des coopérations scientifiques et universitaires internationales peuvent répondre.

Ces actions sont en effet ciblées (de façon large ou étroite selon la demande) et peuvent donc être exécutées par des chercheurs et enseignants-chercheurs « empruntés » dans leurs institutions de recherche et/ou d'enseignement supérieur respectives, dans lesquelles ils retournent après quelques années. Un tel mode de fonctionnement est indispensable pour concourir à l'excellence scientifique de la RpD, tout en permettant que ces chercheurs maintiennent leurs compétences scientifiques au meilleur niveau afin de conserver leurs rangs au sein de leurs communautés disciplinaires. En même temps, il favorise la diffusion d'une culture de la RpD auprès des étudiants et jeunes chercheurs du Nord, laquelle s'avèrera utile pour maintenir sur le long terme le flux des candidats à ce genre d'expérience.

Cependant, la RpD répond à une logique particulière d'efficacité, qui nécessite des chercheurs présentant un profil très particulier. Ceux-ci doivent en effet développer simultanément toutes les missions transversales (communication, formation, valorisation, expertise, etc.) dévolues à la recherche, alors même que la mission principale de création de connaissances apparaît moins évidente. Or, dans un milieu scientifique où la compétition s'est singulièrement exacerbée ces vingt dernières années, une telle feuille de route requiert des qualités particulières, voire une véritable abnégation pour ne pas dire une réelle vocation.

Il est clair que l'on ne saurait attendre d'un même chercheur qu'il satisfasse à deux ensembles de pré requis sans aucun doute largement antinomiques. Sauf rare exception, l'implication requise par la RpD ne se rencontre pas au sein d'une population de chercheurs engagés dans la compétition scientifique à la frontière de la connaissance. Il faut plutôt des chercheurs tout aussi motivés pour résoudre des problèmes de recherche, mais ayant une autre sensibilité et prêts à faire passer d'autres finalités avant le seul progrès des connaissances.

V. ...dont on connaît déjà quelques individus.

Seuls les deux organismes de recherche dédiés (le Cirad et l'IRD) que la France entretient depuis plusieurs décennies ont pris en compte ces aspects dans leurs modalités de recrutement, même si ce n'est que partiellement et avec plus ou moins de bonheur au fil du temps. L'encadrement adéquat, la formation et l'expérience en situation au cours de la carrière en expatriation consolident quelque peu l'aptitude des chercheurs concernés à la RpD, mais pour autant ne pallient pas toujours l'absence initiale de motivation. Ainsi, les effectifs actuels de ces établissements se divisent entre les deux catégories précédemment décrites. D'ailleurs, c'est probablement une des raisons pour lesquelles les moyens que la France consacre à la RpD n'aient jamais vraiment produit des résultats à la hauteur des attentes. En tout état de cause, l'expérience acquise par le Cirad et l'IRD, le tissu de relations qu'ils ont créé dans les PED autour des questions de développement, leur capacité à travailler en partenariat, leurs implantations et leurs représentations dans ces pays forment l'héritage qui procure un net avantage comparatif au dispositif français de recherche, qu'il convient absolument d'exploiter et de faire vivre. **De plus il y a là un potentiel d'acquis et une mémoire sur les questions de développement à maintenir et à mieux exploiter. C'est dans cette perspective qu'il faut conserver ces opérateurs particuliers de recherche, avec ceux de leurs agents qui correspondent le mieux au profil exigé par la RpD.** Ce serait le moyen de disposer d'un volant de chercheurs aptes à interagir à tous les niveaux avec les communautés du Sud, susceptibles de contribuer à la définition de futurs programmes de RpD, capables de participer aux projets de recherche correspondants et ayant à cœur d'aider à appliquer les résultats de ces recherches pour le bien-être des populations concernées.